



DU SANG NEUF !

Depuis le 1er mars, Dominique ROUX occupe le poste de directeur du CDEO.

Installé en Soule depuis 2010, la brebis laitière y a déjà rythmé son quotidien en tant que vétérinaire praticien à Mauléon. Une nouvelle page qui s'ouvre – pour lui et pour le CDEO.

Le centre ovin change de direction, mais garde le cap !

Génétique CAMPAGNE IA 2024

Dernière ligne droite avant le début de la saison de reproduction !

Dorénavant, et grâce à la sélection génomique 100% des doses sont issues de béliers améliorateurs.

Pour les 3 races l'index synthétique est constitué de la production laitière, de la qualité du lait (avec une sélection sur les taux qui s'est fortement renforcée), et des taux cellulaires permettant ainsi de travailler sur les caractères fonctionnels des brebis.

Pour les MTR et les BB s'ajoute à leur index synthétique : la conformation mammaire, basée sur 4 postes de pointage : l'angle du trayon, le sillon, la hauteur plancher-jarret et l'attache, ainsi qu'une note sur le déséquilibre de la mamelle. A partir de cette année le pointage mamelle a également débuté en MTN !

Suite à la décision des éleveurs lors des dernières commissions raciales de l'automne 2023, la résistance au parasitisme fait désormais partie de l'ISOL !

Les petits béliers génomiques de la dernière génération ont donc été choisis avec ce nouvel ISOL, et il en sera de même pour les choix de la campagne d'IA à venir !

Les béliers MTN de la nouvelle génération débiteront le phénotypage sur ce caractère à partir de cet automne

Aujourd'hui, investir dans l'IA n'est plus seulement une question de production laitière. Il s'agit dorénavant d'assurer vos prochaines générations sur des critères supplémentaires (et complémentaires) d'adaptation aux différents changements qu'elles subissent (climat, parasites, ...)

Pour 2023 les niveaux moyens d'index des thermos (ISOL) étaient les suivants :

	CLO	CLS	HCL
BB	370	280	220
MTN	300	250	200
MTR	450	350	250

Pour toute information, renseignez-vous auprès de votre technicien ou contactez Céline ANDRE au 05 59 28 46 31.



PRÊT À PRENDRE LE RISQUE ?

L'impact économique de la maladie a un coût difficile à objectiver ; Les pertes subies lors de maladie relèvent de pertes directes (animaux, lait, agneaux...) et pertes indirectes (alimentation des animaux improductifs, infertilité, traitements éventuels, temps de travail supplémentaire...). Sur la base de 2 exemples (avortements et FCO), nous allons quantifier l'importance de ces pertes.

- » Les avortements en pathologie ovine sont principalement d'origine bactérienne ou parasitaire. Ils peuvent concerner jusqu'à plus de 50% des femelles d'un troupeau et s'accompagner de mortinatalité. Le coût d'un avortement a été évalué à l'équivalent d'une marge brute brebis soit 157,00 euros si la brebis reste vide pour la campagne
- » Depuis Aout 2003 une nouvelle souche de sérotype 8 de Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) a émergé dans le sud du Massif central, engendrant des signes cliniques plus ou moins graves, des impacts sur la reproduction, la santé des agneaux et de la mortalité (adultes compris). Une enquête réalisée par GDS France a montré :
 - Une forte variabilité du nombre d'animaux adultes malades en fonction des cheptels (de 0.3% à 47%), avec 23% des élevages ayant plus de 10% d'ovins malades.
 - Une mortalité également variable en fonction des cheptels entre 0 et 31% des brebis (jusqu'à 50 animaux morts). La perte d'une brebis en contrôle laitier est évaluée à la valeur de la brebis (200.00 à 250.00 euros) à laquelle il convient de rajouter, notamment si la brebis meurt à l'automne, l'équivalent d'une marge brute brebis (157.00 euros) soit au total de 357.00 à 407.00 euros.

Dans le cas de maladies, les pertes touchent souvent de nombreux animaux et les pertes se multiplient d'autant :

Troupeau 250	PERTES			
	1 brebis	5% (250)	10% (250)	20% (250)
Nb brebis	1	13	25	50
Avortement	157.00 €	1 962.50 €	3 925.00 €	7 850.00 €
Mort (perte moyenne)	382.00 €	4 775.00 €	9 550.00 €	19 100.00 €

Les maladies infectieuses peuvent donc avoir un impact économique important et pour s'en prémunir, le recours à la vaccination est intéressant. Elle permet une réponse immunitaire des animaux forte et rapide afin d'éliminer le pathogène ciblé avant qu'il ne puisse s'établir et causer des pertes. En évitant la maladie on améliore donc la rentabilité de l'élevage.

Un plan de vaccination a, bien sûr, un coût qui doit être considéré comme un investissement. Il doit être réfléchi, conçu et adapté à chaque élevage et réévalué annuellement selon le contexte dans un but de rentabilisation afin d'éviter ne serait-ce qu'un avortement ou la mort d'une brebis

Conseils



Projets et Opportunités POINTAGE DES APLOMBS

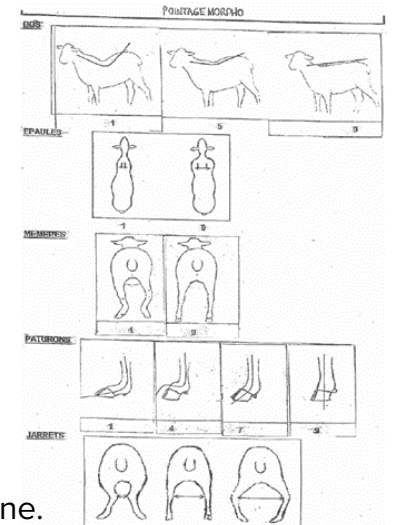
Grâce au programme de recherche PhénoPasto sur l'étude des nouveaux caractères de résistance et de résilience des animaux, l'ensemble des basco-béarnais du centre d'IA d'Ordiarp ont été pointés sur leurs aplombs. L'objectif est par la suite d'identifier des filles d'IA issues des béliers dont la variabilité phénotypique sur les aplombs est la plus extrême :

- afin de les pointer elles-aussi et d'étudier l'héritabilité des critères,
- puis de les suivre en estive grâce à des colliers GPS pour faire le lien entre les notations et le déplacement des animaux en milieu escarpé.

Dans un souci d'homogénéité des critères pointés, le CDEO et l'autre partenaire du projet, FEDATEST, ont fait le choix d'utiliser une grille de notation préexistante.

Ce sont donc 200 béliers de toutes les générations qui ont été phénotypés sur les aplombs.

La prochaine étape est le test de colliers GPS adaptés au suivi en montagne.



Financé par l'Union européenne
NextGenerationEU

Depuis 2023, les éleveurs transhumants dans les communes recensées en zone de prédation loup ou ours sont éligibles à la mesure d'aide « pour la protection des troupeaux et des exploitations contre la prédation ». Cette aide vise à l'adaptation des pratiques pastorales face à la prédation. En 2024, trois nouvelles communes béarnaises sont concernées par ce zonage : Lees-Athas, Lescun et Osse en Aspe. Les éleveurs transhumants dans l'une de ces trois communes seront informés par courrier de ce changement.

Le dépôt de ces demandes se fera en 2024, comme en 2023, sur la plateforme dématérialisée SAFRAN. Les permanences pour la complétude des dossiers débiteront début avril.

Il en sera de même cette année pour la dématérialisation des aides aux gardiennages « mise en valeur des espaces pastoraux », pour les éleveurs transhumants dans les communes non concernées par la prédation. La dématérialisation de la demande de subvention et du paiement est obligatoire et un accompagnement individuel sera mis en place par les animateurs de la cellule pastorale. L'appel à projets ouvrant à la mi-avril, les éleveurs concernés recevront un courrier de convocation

Pastoralisme

